



# INTEMPÉRIES ET INONDATIONS :

Toute l'équipe des juristes de l'**Adil** (*Agence départementale d'information sur le logement*) se mobilise et se tient à la disposition de tous les Loirétains, dont le logement aurait été sinistré, et qui souhaiteraient obtenir un conseil juridique sur leur situation (assurances, relations propriétaires-locataires...).

**adil**<sub>45</sub>

**CONSEILS GRATUITS - UN SEUL NUMÉRO :**

**02 38 62 47 07**

